CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE BULK .ID

1. Application - exclusivité

Les présentes conditions générales s'appliquent à chaque commande du Client. Le Client reconnaît avoir lu les présentes conditions, les accepte entièrement et sans réserve et renonce à l'application de ses propres conditions générales. Les conditions générales excluent les conditions du Client, même si ces conditions sont mentionnées dans un document commercial du Client, par exemple dans un bon de commande, et indifféremment du moment où le Client a fait connaître ses conditions ou souhaite le faire, et même si les conditions du Client mentionnent que celles de BULK .ID ne s'appliquent pas. Une référence par BULK .ID à un document commercial d'un client ne sera jamais interprétée comme une acceptation de BULK .ID des conditions du Client. BULK .ID ne peut être réputée avoir renoncé aux présentes conditions générales qu'avec un document qui a été rédigé spécifiquement et exclusivement à cet effet et qui a été signé par une personne habilitée selon les statuts à engager BULK .ID.

Si et dans la mesure où des stipulations contractuelles particulières dérogent aux présentes conditions générales, les stipulations contractuelles particulières prévalent.

2. Devis - confirmation de la commande

Tous les devis, tarifs, listes de prix sont sans engagement pour BULK .ID et sont transmis au Client sans obligation ou responsabilité. Il est de la responsabilité du Client de fournir à BULK .ID les informations complètes et justes pour une évaluation correcte de la mission et de toujours contrôler toutes les informations contenues dans les devis et de signaler immédiatement à BULK .ID toute éventuelle donnée incorrecte ou potentielle difficulté de réalisation. Chaque commande ou mission faite par le Client l'engage. À l'inverse, BULK .ID sera seulement engagée après l'envoi d'une confirmation de la commande par écrit.

3. Sous-traitance

Dans le cas où BULK .ID effectue une mission en tant que sous-traitant, les dispositions du contrat principal n'auront aucun effet sur le contrat entre le Client et BULK .ID, sauf si BULK .ID adhère à ces dispositions avec un document qui a été rédigé spécifiquement et exclusivement à cet effet et qui a été signé par une personne habilitée selon les statuts à engager BULK .ID. Sauf convention expresse contraire, BULK .ID a toujours le droit de sous-traiter à des tiers la commande en totalité ou en partie.

4. Prix

Les prix mentionnés dans le devis sont toujours hors T.V.A. et hors frais supplémentaires comme les frais d'emballage, de droits de douanes, de transport, d'assurance, de sécurité, etc., sauf convention contraire expresse. L'indication des prix vaut pour la livraison de biens et l'exécution des travaux dans des circonstances normales. Les prix sont en outre basés sur du travail effectué pendant les heures normales de travail en vigueur chez BULK .ID. Les coûts supplémentaires résultant d'heures supplémentaires demandées par le Client, du travail le samedi ou le dimanche, du travail de nuit ou pendant les jours fériés, seront facturés selon les barèmes en vigueur.

5. Livraison

Les délais de livraison sont toujours basés sur une estimation et ils sont indicatifs. Si l'exécution d'une livraison ou de travaux dépend de documents ou d'informations provenant du Client et que ces documents ou ces informations ne sont pas délivrés dans les délais convenus, alors les délais de livraison ne seront pas prolongés en proportion mais ils devront être négociés à nouveau. Dans ce cas, d'éventuelles clauses de pénalité deviennent caduques.

Le risque de perte ou de détérioration des biens est transféré de BULK .ID au Client au moment de la livraison. Si le Client n'enlève pas les marchandises ou en diffère l'enlèvement, les marchandises seront stockées aux frais du Client et à ses risques, sans que cela modifie les conditions de paiement.

6. Obligation d'inspection et plaintes

Le Client a l'obligation d'inspecter et de tester de manière approfondie les marchandises livrées et les travaux effectués dans un délai de huit jours calendaires après la livraison. Les frais d'inspection et autres contrôles qui ne sont pas prévus dans le contrat sont à la charge du Client. Chaque plainte concernant la non-conformité ou le défaut des marchandises ou travaux livrés doit être notifiée à BULK .ID par lettre recommandée dans un délai de huit jours calendaires à compter de la découverte de la non-conformité ou du défaut ou de la date à laquelle ils auraient dus être découverts. La notification contient une description précise de la non-conformité ou du défaut. Si la non-conformité ou le défaut est caché, en ce sens qu'il n'est pas visible après un examen approfondi, il doit être notifié de la même manière dans un délai de huit jours calendaires après sa découverte.
Le Client ne peut pas refuser la livraison et l'acceptation des marchandises ou travaux effectués et différer le paiement en cas d'imperfections mineures qui peuvent être réparées pendant la période de garantie et qui n'empêchent pas l'utilisation des marchandises ou des travaux effectués Si le Client utilise ou transforme les biens ou les travaux effectués, l'utilisation ou la transformation de ceux-ci vaut acceptation de l'état visible des biens. Ces conditions s'appliquent strictement et leur non-respect entraîne une irrecevabilité de la plainte.

Le délai pour intenter une action judiciaire sur la base de vice rédhibitoire ou sur la base d'une exécution mauvaise des travaux est fixé à un mois à compter de la découverte du défaut.

7. Travaux d'ingénierie

Lorsqu'une commande à BULK .ID contient une commande de travaux d'ingénierie, que ce soit ou non en contrepartie d'une rémunération séparée, le Client a la responsabilité de fournir à BULK .ID toutes les données et documents raisonnablement nécessaires à la bonne exécution des travaux d'ingénierie. Ces données et documents doivent être complets et exacts. BULK .ID est exonérée de l'obligation de contrôler la justesse des données et des documents. Si le Client fournit des données ou des documents divergents, incorrects ou incomplets, BULK .ID ne sera pas responsable d'erreurs de conception y afférentes et de la non réalisation des spécifications et prestations fixées contractuellement. Les corrections nécessaires entraîneront une majoration du prix. Si aucun accord ne peut être trouvé au sujet de la majoration de prix, BULK .ID aura le droit de mettre fin unilatéralement à l'ensemble de la commande, ceci sans préjudice du droit de BULK .ID de l'indemnisation de tous dommages et intérêts.

8. Sécurité et bien-être

Le Client doit fournir toutes les informations nécessaires avant la conclusion de l'accord concernant les risques et les mesures en matière de sécurité et de bien-être du personnel de BULK .ID sur le chantier, telles qu'elles sont applicables dans son établissement. Si BULK .ID n'est pas ou pas assez informée, le Client supporte toute la responsabilité. D'éventuels frais supplémentaires seront dans ce cas à la charge du Client. Le Client assure la coordination des travaux des entreprises externes et la coopération nécessaire avec ces entreprises lors de l'application de mesures en relation avec la sécurité et au bien-être des travailleurs au travail, conformément aux dispositions de la loi sur le bien-être, du Code du bien-être au travail et d'autres législations applicables. BULK .ID n'est jamais tenue d'effectuer des travaux dans des conditions dangereuses. Les travaux doivent toujours être effectués dans un environnement sans amiante et sans intervention sur des matériaux contenant de l'amiante. Le Client permettra au personnel de BULK .ID d'utiliser ses sanitaires et autres installations comme le prévoient le R.G.P.T. et le Code du bien-être au travail.

9. Garantie

BULK .ID s'engage à ce que tous les biens et les travaux commandés correspondent aux exigences contractuelles. Sous réserve des stipulations susmentionnées sous « Obligation d'inspection et plaintes », cette garantie s'applique pour une durée d'un an à partir de la date de livraison. La garantie n'engage BULK .ID qu'à remplacer ou à réparer les biens livrés ou à refaire ou corriger les travaux effectués, cela à la discrétion de BULK .ID. La garantie ne peut être invoquée en cas d'usure normale des biens ou des travaux,

d'utilisation incorrecte des biens ou des installations, d'influences chimiques, de modifications apportées par le Client et plus généralement, si la non-conformité aux exigences contractuelles n'est pas imputable à BULK .ID. La garantie ne peut être invoquée par le Client quand le Client ne respecte pas son obligation de paiement. Les frais découlant d'un recours non justifié à la garantie sont facturés au Client.

10. Travaux supplémentaires - arrêt

BULK .ID a toujours droit à une rémunération quand des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires du fait du Client ou d'un tiers. Les travaux supplémentaires seront rémunérés selon les prix convenus entre BULK .ID et le Client, ou selon des prix conformes au marché. BULK .ID se réserve le droit de suspendre la livraison jusqu'à ce qu'il soit parvenu à un accord écrit avec le Client concernant la nature, l'exécution et le prix des travaux supplémentaires. Si les travaux ne peuvent pas être réalisés selon le planning du fait du Client ou d'un tiers, BULK .ID a droit à une compensation pour l'arrêt des travaux. Cette rémunération couvrira les prix de revient des matériaux et du personnel mis à disposition pour les travaux, les frais fixes et le bénéfice pouvant raisonnablement être escompté. BULK .ID se réserve le droit de quitter le chantier et de le poursuivre ultérieurement en fonction de son planning interne.

11. Annulation

Si le Client annule une commande ou si BULK .ID, conformément aux stipulations contractuelles, y compris les présentes conditions générales de vente, a le droit de mettre fin à la mission, BULK .ID a droit à une indemnisation intégrale, consistant en une compensation de tous les frais engagés (dépenses et main d'œuvre) et de tout ce que BULK .ID pouvait gagner avec le contrat, y compris la marge bénéficiaire. L'indemnisation ne sera jamais inférieure à 35% du prix du contrat. Le Client reconnaît qu'une indemnisation de 35% du prix est une estimation raisonnable du préjudice que BULK .ID peut subir du fait de l'annulation.

12. Paiement

Toutes les factures sont payables au siège social de BULK .ID.

Si les factures de BULK .ID ne sont pas contestées par le Client dans un délai de quatorze jours calendaires, ces factures sont réputées acceptées.

Les délais de paiement sont d'application stricte. Le non-respect de ces délais de la part du Client constitue un défaut majeur qui donne le droit à BULK .ID de suspendre l'exécution de l'accord ou d'y mettre fin immédiatement.

En cas de non-paiement à la date d'échéance, le Client est de plein droit redevable, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire, d'un intérêt moratoire de 12% par année sur le montant impayé. En outre, en cas de non-paiement à la date d'échéance, le Client est de plein droit redevable, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire, d'une indemnité forfaitaire de 15% du montant de la facture, avec un minimum de 250,00 €, ceci pour couvrir les frais de recouvrement extra-judiciaires.

Le non-paiement à la date d'échéance d'une facture rend de plein droit exigibles toutes les autres factures même non encore échues, immédiatement et en totalité.

13. Modification de la mission et travaux supplémentaires

BULK .ID est seulement tenue par un accord modifié ou par l'exécution de travaux supplémentaires lorsque cette modification ou ces travaux supplémentaires ont été approuvés par écrit.

14. Réserve de propriété

En garantie du paiement de tous les biens délivrés par BULK .ID, des travaux exécutés et des services fournis, les biens livrés restent la propriété de BULK .ID jusqu'au paiement intégral de ces biens, travaux et services. La réserve de propriété s'applique également pour garantir le paiement des intérêts, de dommages-intérêts et tous les frais qui découlent d'un éventuel défaut de paiement.
Jusqu'au moment du transfert du droit de propriété au Client, le Client gardera les biens livrés en bon père de famille. Le Client s'engage entre autres, à protéger les biens, à prendre les mesures nécessaires pour éviter les détériorations et à assurer ces biens.
Les biens livrés seront clairement marqués par le Client comme étant la propriété de BULK .ID, et cela jusqu'au moment où aura lieu le transfert de propriété.
Le Client s'engage à ne pas revendre les biens à des tiers et à ne pas les grever d'un privilège ou autre.
Tout ce qui est de nature à porter atteinte au droit de propriété de BULK .ID (détérioration, saisie, etc.) doit être immédiatement notifié par écrit à BULK .ID.
BULK .ID a le droit, après avertissement préalable, d'inspecter les biens pour vérifier le respect par le Client des stipulations ci-dessus et l'état des biens.
Si les biens sont repris, cela a lieu aux frais et aux risques du Client.
D'éventuels acomptes restent acquis à BULK .ID pour indemnisation du dommage, sans préjudice du droit de BULK .ID à demander une indemnisation plus élevée, quand il y a des raisons à cela.

15. Pas de compensation ou exception

Le Client renonce à compenser d'éventuelles dommages-intérêts qu'il revendique envers BULK .ID avec des factures encore impayées. Le Client ne peut non plus suspendre ses obligations en cas d'inexécution par BULK .ID de ses propres obligations.

16. Force majeure et imprévision

Seule BULK .ID peut invoquer la force majeure. La possibilité pour le Client d'être libéré de ses obligations ou de les suspendre en raison d'un cas de force majeure, est expressément exclue par les présentes. Par force majeure, on entend tout évènement imprévisible échappant au contrôle raisonnable de BULK .ID ou tout évènement prévisible dont les conséquence ne peuvent être raisonnablement évitées par BULK .ID (notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, les épidémies et pandémies, les décisions des pouvoirs publics, grève, lock-out, interruption des transports, incendie, inondation, émeute, bris de machine, indisponibilité absolue de matériaux, de matières premières ou de pièces, guerre et embargo) qui survient après la conclusion du contrat et qui rend l'exécution du contrat par BULK .ID entièrement ou partiellement impossible. En cas de force majeure, les obligations de BULK .ID seront suspendues pendant la durée du cas de force majeure. BULK .ID s'engage à immédiatement informer le Client quand survient un cas de force majeure. Le Client et BULK .ID entameront immédiatement les discussions en vue de trouver une solution et ils prendront toutes les mesures raisonnables pour limiter les conséquences du cas de force majeure. Quand le cas de force majeure dure plus de trois mois et BULK .ID et le Client ne conviennent pas d'une solution, le Client ou BULK .ID ont la possibilité de mettre fin au contrat, sans toutefois pouvoir prétendre à des dommages-intérêts. Le Client est en tout cas tenu à indemniser toutes les livraisons et tout le travail effectué au moment de la survenance de la force majeure.

Si des circonstances qui étaient imprévisibles au moment de la conclusion du contrat, ou prévisibles mais inévitables, surviennent, et que ces circonstances rendent l'exécution par BULK .ID de ses obligations déraisonnablement difficiles (cela sans préjudicie de l'application d'éventuelles révision de prix), soit parce que celles-ci ont un impact sur la portée ou le timing ou le prix de revient de l'exécution, alors le Client et BULK .ID négocieront à nouveau le contrat en vue d'accorder à BULK .ID une compensation raisonnable. Le Client et BULK .ID doivent mener ces négociations de bonne foi. BULK .ID est en droit de suspendre ses obligations pendant les négociations. En cas de rejet ou d'échec des renégociations dans un délai d'un mois, BULK .ID peut s'adresser au juge en demandant de modifier le contrat pour le rendre conforme à ce que les parties auraient raisonnablement convenu au moment de la conclusion du contrat si elles avaient tenu compte des circonstances susmentionnées, ou de résilier le contrat entièrement ou partiellement. La demande sera introduite et traitée en référé. BULK .ID est en droit de suspendre l'exécution de ses obligations pendant le procès. Le Client et BULK .ID conviennent expressément par les présentes qu'une augmentation déraisonnable ou anormale du prix des matériaux ou des matières premières ou du prix de pièces des machines, entre le moment où le contrat a été conclu et le moment où BULK .ID achète ces matériaux, matières première ou pièces de rechange doit être considérée comme une circonstance

imprévisible ou inévitable et pour laquelle BULK .ID n'a pas pris le risque à son compte, malgré toute clause du contrat prétendant le contraire.

17. Limitation de responsabilité

BULK .ID s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables qui peuvent être escomptés d'une entreprise consciencieuse et compétente pour mener à bien la mission. BULK .ID n'est jamais tenue par une obligation de garantie ou de résultat.
La responsabilité maximale totale de BULK .ID est limitée à un montant qui est égal au prix convenu pour la mission ou, à défaut d'accord sur le prix, à la valeur des travaux à réaliser, sans que ce montant ne puisse être supérieur au montant qui est couvert par l'assureur de BULK .ID. BULK .ID peut choisir de réparer les fautes qu'elle a commises, auquel cas, aucune indemnisation ne sera due.
En aucun cas, BULK .ID n'est responsable pour des préjudices indirects et consécutifs. Par préjudice indirect et consécutif, le Client et BULK .ID entendent entre autres, sans s'y limiter, le retard dans le démarrage de la production, les interruptions d'activité, la perte de profit ou de chiffres d'affaire, la perte d'économies anticipées, coûts de montage et de démontage et réclamations contre le Client par des tiers.
BULK .ID exclut également toute responsabilité à la suite de dommage à des biens que le Client a mis à sa disposition pour y effectuer des transformations.
Les limitations de responsabilité décrites ci-dessus s'appliquent quelque soit le fondement juridique sur lequel la demande en responsabilité repose.

18. Droits de propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle sur les moyens, créations, biens, dénominations, dessins, y compris les brevets, modèles, logos, droits d'auteur, logiciels et matériel, licences, savoir-faire exclusif, utilisés par BULK .ID restent à tout moment la propriété exclusive de BULK .ID et ne peuvent donc pas être reproduits, utilisés ou transférés à des tiers sans consentement préalable écrit émanant de la personne habilitée selon les statuts à représenter BULK .ID. Cette disposition s'applique également aux droits de propriété intellectuelle que BULK .ID a obtenus de tiers ou que BULK .ID peut utiliser.

19. Crédit ébranlé - garanties

Le Client déclare et garantit qu'il dispose de suffisamment de liquidités et qu'il est suffisamment solvable pour payer le prix de la commande. BULK .ID est exonérée de toute obligation de vérification à cet égard.
Si BULK .ID dispose d'indications sérieuses que le Client ne pourra pas respecter ses obligations de paiement, BULK .ID se réserve le droit de suspendre tout ou partie de la commande jusqu'à ce que de nouvelles conditions de paiement (par ex., paiement au comptant ou en avance) aient été convenues avec le Client et/ou que le Client fournisse des garanties suffisantes pour l'exécution des obligations de paiement.

En cas de refus du Client d'accepter les demandes raisonnables de BULK .ID, BULK .ID se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la commande. Ceci sans préjudice du droit de BULK .ID de l'indemnisation du préjudice.

20. Conséquences de la nullité

Si l'une ou plusieurs des présentes conditions sont nulles, les autres conditions restent valables et applicables. Les conditions nulles concernées restent valables et applicables pour les parties qui satisfont au contrôle de légalité.

21. Droit applicable et compétence judiciaire

La relation contractuelle entre BULK .ID et le Client est régie par le droit belge.
Tout différend entre le Client et BULK .ID en relation avec le présent contrat, sera soumis au tribunal de l'entreprise compétent du lieu où BULK .ID a son siège social.